

POLITIQUE INTÉGRÉE

Situé dans la région de la capitale nationale, Valoritec, entreprise de La Relance - organisme de bienfaisance, offre des services de démantèlement d'équipement électronique pour des clients du Québec et de l'Ontario. L'entreprise s'engage à veiller à la sécurité et au bien-être général de tous ses employés selon la mission et les objectifs de La Relance. Dans le cadre de ses activités, Valoritec s'engage à mettre en place de saines pratiques de gestion pour favoriser l'amélioration de ses performances environnementales ainsi que la protection de ses travailleurs, de ses fournisseurs et de ses partenaires.

Afin de soutenir cet engagement, l'entreprise Valoritec et ses acteurs :

- S'engagent à adopter et à maintenir un système de gestion intégré de l'environnement et de la santé et sécurité (SGI) conforme à la norme ISO 14001, ISO 45001, à la norme R2 et BQR des recycleurs des produits électroniques et à le maintenir à jour ;
- S'engagent à établir des objectifs et des programmes pour l'amélioration du SGI ;
- S'engagent à analyser et à se préoccuper de la gestion des risques en santé et sécurité et en environnement et poser les actions nécessaires à la prévention, l'élimination ou la réduction de ces risques ;
- S'engagent à respecter les exigences réglementaires en matière d'environnement, de santé et sécurité et autres, tout en suivant et en posant les actions nécessaires ;
- S'engagent à nommer un comité SGI qui veillera à promouvoir la formation du personnel assujéti au SGI et de lui donner les moyens financiers pour la mise en œuvre et le suivi ;
- S'engagent à gérer l'ensemble de ses activités de façon responsable et en conformité avec les principes du développement durable, de la santé et sécurité et des exigences de confidentialité des données ;
- S'engagent à faire affaire avec des fournisseurs qui minimisent l'impact de leurs activités sur l'environnement et respectent les engagements des parties intéressées telles que le conseil d'administration, les clients, les fournisseurs, les instances gouvernementales ou autres ;
- S'engagent à prendre les mesures de prévention et de mitigation nécessaires en matière de protection de l'environnement et de santé et sécurité à l'intérieur et à l'extérieur des locaux et à encourager les changements de comportements ;
- S'engagent à prendre les mesures nécessaires afin d'identifier, trier, expédier des équipements informatiques dans le but d'être réemployés selon la hiérarchie des utilisations du R2 ;
- S'engagent à la consultation et à la participation de travailleurs par l'entremise du comité paritaire ESS.
- S'engagent à rendre publique l'actuelle politique et en assureront une communication ouverte avec ses parties intéressées ;
- S'engagent à minimiser leur empreinte écologique notamment en adoptant des mesures qui vont prévenir l'enfouissement, l'incinération, la pollution et la production de GES (Gaz à Effets de Serre).



André Landry
Directeur général